

toutefois elle donnait naissance à des troubles secondaires y compris des hallucinations. Par conséquent, l'emploi de la nalorphine fut limité au traitement des surdoses des stupéfiants opiacés.

Les antagonistes par la suite sont devenus plus puissants que la nalorphine mais, en revanche, leurs effets secondaires étaient encore pires.

Il n'en va pas de même avec la BC-2605 car malgré sa puissance et son activité de longue durée, cette substance est exempte de tout effet nocif.

A l'heure actuelle, un des meilleurs antagonistes est la naloxone dont les propriétés à ses débuts étaient considérées comme extraordinaires. Une partie de naloxone peut contrecarrer les effets de 100 parties d'héroïne. En plus, cette substance est capable de renverser les effets nocifs de n'importe quel autre antagoniste. Et c'est un antagoniste "pur" qui, lui, n'a guère de mauvais effets.

Mais l'effet de la naloxone est de courte durée — de deux à trois heures. Donc, afin de protéger un héroïnomanie pendant 24 heures, il faut des doses énormes, un à trois grammes par jour. La naloxone, dans ces conditions, coûterait très cher et serait très difficile à obtenir dans les quantités requises.

Or, la BC-2605 s'avère très efficace même en faible dose et ses effets durent longtemps. D'ailleurs, on la synthétise à partir d'anisole, substance facile à obtenir et qui ne coûte pas cher alors que la naloxone est fabriquée à partir de la thébaïne, produit rare (9.5-2%) de l'extraction de l'opium. C'est là un autre désavantage de la naloxone car, pour citer les mots du Dr Perron: "Plus on veut de naloxone, plus il faut rendre l'opium accessible, mais plus il y a de celui-ci, plus il y a de morphine et, de là, forcément, de l'héroïne. Et on finit par aller contre ses propres intentions."

Bien que les chimistes connaissent la structure de la BC-2605 depuis 10 ans, cette substance a été synthétisée pour la toute première fois en mars 1971 par les chercheurs des laboratoires Bristol. La synthèse a été basée sur une idée du Dr Bernard Belleau, professeur de chimie à l'Université McGill et directeur-conseiller de recherches chez Bristol.

Les chercheurs de la Société Bristol sont actuellement à l'étude de la fabrication des petits sacs pouvant être dégradés graduellement par l'action biologique et appelés à libérer la BC-2605 lentement dans le corps. D'après les calculs, 45 milligrammes de l'antagoniste devraient ainsi protéger l'organisme pendant trois mois — ce serait un véritable vaccin contre la drogue.

L'antagoniste BC-2605 a encore d'autres avantages. Par exemple, avec cette substance, on pourrait facilement détecter les imposteurs parmi ceux qui recherchent la méthadone disant qu'ils sont héroïnomanes. Les vrais habitués accuseront le syndrome de sevrage pendant la cure avec l'antagoniste alors que les autres ne subiront aucun changement.

Or, la BC-2605 mise au point par *Bristol Laboratories* semble bien justifier cet optimisme. Et l'héroïnomanie peut espérer des jours plus heureux.

PRÊT À LA CENTRALE DE GENTILLY

Le Gouvernement du Canada a décidé d'accorder un prêt pour faciliter le financement de la centrale nucléaire de 600,000 kilowatts que la Commission hydro-électrique de Québec se propose de construire à Gentilly, sur la rive sud du St-Laurent, près de Trois-Rivières.

Par l'intermédiaire de la Société de la Couronne, l'Énergie atomique du Canada, limitée (EACL), le Gouvernement fédéral fournira jusqu'à 50 pour cent des sommes requises pour cette centrale dont le coût est estimé à 300 millions de dollars. Le prêt sera remboursé, avec intérêt, sur une période de 25 ans à partir de la date de mise en service de la deuxième centrale nucléaire du Québec. On prévoit que cette centrale atteindra sa pleine puissance au début de 1979.

Pour commencer, l'HYdro-Québec a demandé à l'EACL de faire les plans de la centrale et de concert avec Canatom Ltée, bureau d'ingénieurs-conseils de Montréal, de mettre sur pied un programme général de construction. On s'attend à ce que ces études préliminaires soient terminées et à ce que des engagements fermes soient pris avant la fin de 1972.

L'emplacement choisi pour la centrale, appelée pour l'instant Gentilly 2, est adjacent à celui de la centrale prototype Gentilly qui a démarré en novembre 1970, qui a produit sa première électricité en avril 1971, et qui a atteint sa pleine puissance de 250,000 kilowatts en mai 1972.

PROJETS FUTURS

La Commission électrique du Québec a calculé qu'elle aura besoin d'un complément de centrales thermiques, vers la fin des années 1980, avant la mise en service des premières centrales hydrauliques de la Baie James. Des études ont montré qu'une centrale nucléaire du type éprouvé Candu pourrait répondre en partie à ce besoin, à moindres frais qu'une centrale thermique de même capacité alimentée par du combustible fossile. Par ailleurs, l'Hydro-Québec songe à s'engager davantage dans le nucléaire à partir de 1985. En attendant, la construction et l'exploitation d'une grande centrale commerciale donneront à l'Hydro-Québec et à l'industrie canadienne une nouvelle expérience utile pour le lancement d'un vaste programme électronucléaire avant la fin du siècle.

La décision prise par le Gouvernement fédéral de participer au financement de la première centrale nucléaire commerciale du Québec, découle du même principe de coopération que celui appliqué lorsqu'il a décidé de participer au financement de la première centrale commerciale de l'Ontario à Pickering. Par l'intermédiaire de l'EACL, le Gouvernement du Canada a financé 35 pour cent du coût des deux premières unités de la centrale Pickering. La somme ainsi prêtée s'est élevée à 150 millions de dollars. Le prêt accordé à l'Hydro-Québec s'élève au même montant.